

## POLITIQUE

# Le Channel demande une subvention de 350 000 euros, la ville lui en octroie 170 000

La ville a accordé une subvention de 170 000 euros au Channel. Une somme bien maigre, selon l'opposition de gauche, au regard des 350 000 euros qui manquaient au titre de la convention pluriannuelle d'objectifs.

CORENTIN ESCAILLET, LUDOVIC BOUTIN  
COURRIER@NORDLITTORAL.FR

Parmi tous les intervenants au conseil municipal, c'est Pascal Pestre, adjoint à l'attractivité du territoire, qui résume le mieux la situation et l'échec dans lequel se trouve l'opposition de gauche au conseil. « Vous pouvez toujours voter contre une subvention de 170 000 euros au Channel », lance-t-il à Jean-Philippe Lannoy, conseiller municipal d'opposition (LFI), qui pointe du doigt la position de la Ville ces derniers mois vis-à-vis de la scène nationale.

## 350 000 EUROS DEMANDÉS, 170 000 ACCORDÉS

Il faut dire qu'avant le vote, 350 000 euros manquaient aux 900 000 euros de la subvention inscrite à la convention pluriannuelle d'objectifs signée par la ville. Il manquerait donc, après cette délibération, 180 000 euros par rapport aux subventions initialement votées pour 2023, et ce, malgré l'annonce du départ de Francis Peduzzi, le directeur, point qui bloquait la majorité pour verser la totalité de la subvention et qui a déclenché l'affaire que l'on connaît.

Cet état de fait est pointé par Jean-Pierre Moussally (écologiste) et Jean-Philippe Lannoy (LFI). « C'est un engagement moral, mais la ville est obligée d'adapter son budget en fonction de ses ressources financières », justifie Pascal Pestre en préambule. L'origine de la baisse, c'est l'épidémie du Covid où on a réduit le subventionnement du Channel comme celui du théâtre, de Gérard Philipe, du musée... Ensuite est arrivé le conflit que nous avons avec le directeur, qui n'est toujours pas parti. On verserait la totalité de la subvention en cas de départ du directeur. »

Dès lors, pourquoi verser cette subvention ? « Les équipes m'ont alerté sur les difficultés du Channel, y compris sur le versement des salaires. Ces 170 000 euros serviront au maintien des salaires et de l'activité culturelle du Channel », poursuit l'adjoint à l'attractivité du territoire. Cette délibération, avec ce montant, avait été ajoutée l'après-midi même à l'ordre du jour de la séance de conseil municipal.

Jean-Pierre Moussally lance : « C'est vous [la majorité] qui souhaitez le départ de son directeur (Francis Peduzzi). » Natacha Bouchart rétorque : « Nous ne sommes pas seuls, ce n'est pas nous qui décidons, il y a d'autres partenaires qui souhaitent le départ de Francis Peduzzi (...) et ce n'est pas la



La délibération sur l'attribution d'une subvention au Channel a été longuement discutée, mais elle a été adoptée à l'unanimité.

ville qui a signé un contrat aberrant avec le Channel. »

Le sujet est soulevé par Marc de Fleurian (RN) : cette subvention servira-t-elle à payer les indemnités de départ de Francis Peduzzi ? Non, répond Pascal Pestre, elle est « dédiée au fonctionnement de la scène nationale. »

Concernant cette clause de départ, « la négociation se mène directement entre les avocats du ministère et ceux de Francis Peduzzi. On achoppe sur le montant de l'indemnité de départ, que je ne peux pas révéler, mais qu'à titre personnel je trouve scandaleuse », glisse Pascal Pestre.

## ET APRÈS ?

Pour la suite des événements, l'élu détaille le calendrier : « Si le départ de l'actuel directeur est acté au 31 décembre, un jury, dont les financeurs sont parties prenantes, se réunira au courant du premier trimestre 2024 pour une nomination avant fin juin du nouveau directeur. » Entre-temps, c'est l'actuelle directrice adjointe qui assurerait l'intérim. ■